



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 mars 2020  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 17 février-13 mars 2020

### Projet de rapport sur les travaux de la session de fond de 2020

*Rapporteur* : M. Abdullah Ibrahim Abdelhamid Alsayed **Attelb** (Égypte)

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/293](#), l'Assemblée générale a pris note du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/73/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur ses travaux.

#### II. Questions d'organisation

##### A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2020 du Comité a eu lieu au Siège du 17 février au 13 mars 2020. Le Comité a tenu à cette occasion quatre séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel. À la 262<sup>e</sup> séance (séance d'ouverture), le 17 février, le Président de l'Assemblée générale a pris la parole devant la Commission. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a également fait une déclaration.

4. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré son secrétariat technique.



## **B. Élection du Bureau**

5. À sa 262<sup>e</sup> séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

*Présidence :*

M. Samson Sunday Iteboje (Nigéria)

*Vice-présidence :*

M. Alejandro Verdier (Argentine)

M. Richard Arbeiter (Canada)

M. Hiroyuki Namazu (Japon)

M. Mariusz Lewicki (Pologne)

*Rapporteur :*

M. Abdullah Ibrahim Abdelhamid Alsayed Attelb (Égypte)

## **C. Ordre du jour**

6. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire ([A/AC.121/2020/L.1](#)), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Questions diverses.
8. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail ([A/AC.121/2020/L.2](#)).

## **D. Organisation des travaux**

8. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Richard Arbeiter (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

9. La composition du Comité à sa session de fond de 2020 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes [A/AC.121/2020/INF/2](#) et [A/AC.121/2020/INF/4](#).

## **E. Travaux du Comité**

10. De sa 262<sup>e</sup> à sa 264<sup>e</sup> séance, les 17 et 18 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des

opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Union européenne (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie et de la Turquie), Australie (également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), Pérou, Inde, Suisse, Irlande, Brésil, Thaïlande, Argentine, États-Unis d'Amérique, Égypte, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Indonésie, Bangladesh, Uruguay, Iraq, Chili, Éthiopie, Norvège, Ukraine, Guatemala, Népal, Cuba, Viet Nam, Pakistan, Sri Lanka, Mali, Jamaïque, Japon, El Salvador, Mexique, République de Corée, Sénégal, Philippines, Italie, Chine, Côte d'Ivoire, France, Équateur, Bhoutan, République islamique d'Iran, Turquie, Nigéria, Kenya, Soudan, Fédération de Russie, Liban, Djibouti, Rwanda et Israël.

11. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

12. Le 19 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Directrice de la Division du droit administratif du Bureau des ressources humaines, au nom de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui ont également participé à un dialogue interactif avec les délégations. Le Groupe de travail a également entendu un exposé présenté par le Directeur de la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, au nom du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, et participé à un débat interactif avec lui.

13. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 21 février au 13 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

### **III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier**

14. À sa 265<sup>e</sup> séance, le 13 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. [ ] à [ ]) pour que l'Assemblée générale les examine.

### **IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session**

15. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur du Comité.

### **V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité**

16. [À insérer]

## Annexe

### **Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est actuellement composé des 154 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs suivants étaient représentés : Botswana, Émirats arabes unis, Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Cour pénale internationale, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte.

---